

Pour des mesures
concrètes en faveur
de la vie associative

*Ce que nous demandons
dans le cadre du projet
de loi de finances 2019*

#DUTILITÉ
#CITOYENNE

RENFORCER le financement structurel de la vie associative via le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)

Financer davantage la formation des bénévoles

Le Mouvement associatif demande une montée en charge et a minima un doublement des crédits octroyés en 2018 soit 16,2 millions d'euros pour 2019.

Attribuer la totalité de l'ex réserve parlementaire finançant les associations au FDVA « fonctionnement et actions innovantes »

Le Mouvement associatif plaide en 2019 en faveur de 27 millions d'euros supplémentaire provenant de l'ex réserve parlementaire vers le FDVA « fonctionnement et actions innovantes » de sorte à le porter à 52 millions d'euros.

➔ Financement de cette mesure :

Les 52 millions d'euros correspondent aux sommes qui permettaient de financer les associations via l'ex réserve parlementaire avant sa suppression. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle dépense mais d'un fléchage vers le dispositif FDVA.

INSTAURER une aide à l'emploi associatif

Soutenir la création de 38 000 emplois utiles socialement

Le Mouvement associatif demande que cette ligne de crédit soit dotée pour la première année d'une enveloppe permettant le financement de 38 000 emplois utiles socialement afin de soutenir et aider au développement des projets associatifs, tout particulièrement dans les petites associations et primo-employeurs. Le chiffre de 38 000 correspond aux 35% de contrats aidés supprimés sur un an en 2018

➔ Financement de cette mesure :

Piste n°1

Le financement de ces emplois socialement utiles pourrait être alimenté par 3% du Plan d'Investissement Compétences, ciblant particulièrement l'emploi des jeunes et des seniors.

Piste n°2

Le rapport du Sénat sur les conséquences de la baisse des contrats aidés dans le secteur associatif ouvre la piste du financement de ces emplois socialement utiles pourrait s'opérer via un transfert d'une partie des exonérations générales des cotisations patronales et des dépenses fiscales qui relèvent de la politique des « services à la personne ».

DOTER le Dispositif Local d'Accompagnement à hauteur de ce qu'il était en 2017

Alors que le budget global ESS est annoncé en hausse et que le DLA est à ce jour le seul dispositif structurant porté par l'Etat sur l'ESS, nous nous étonnons de voir sa ligne subir une nouvelle baisse de 200 000 euros. Le Mouvement associatif demande que le DLA soit porté à hauteur de son budget avant transfert au Ministère de la transition écologique, soit 10,4 M€.

FACILITER la mission d'intérêt général via des leviers financiers adéquats

Certaines mesures techniques issues du rapport « Pour une politique de vie associative ambitieuse et une société de l'engagement » peuvent trouver une traduction pratique dans le projet de loi de finances, en l'occurrence :

- *Renforcer les fonds propres des associations par la possibilité de conserver des excédents*
- *Encourager le mécénat des PME en établissant une franchise de 10 000 euros pour l'ensemble des montants engagés au titre du mécénat, au-delà desquels viendrait s'appliquer le plafond actuel de 5 pour mille du chiffre d'affaires*
- *Faciliter et sécuriser le financement par des prêts entre associations d'un même groupe.*
